

Offre IR 2015 : Turenne Capital lance deux fonds FIP / FCPI éligibles à la réduction de l'Impôt sur le Revenu 2015

Paris, 17 novembre 2015 : Turenne Capital, l'un des principaux acteurs français du capital investissement, présente son offre dédiée à la réduction de l'Impôt sur le Revenu 2015 avec deux fonds thématiques axés sur l'export et sur l'innovation :

- Le FIP Développement Export 2015
- Le FCPI Top Gazelles 2016

Le FIP Développement Export 2015 :

« Accompagner des PME françaises avec un fort potentiel de croissance à l'export »



Le FIP Développement Export 2015 permet aux particuliers d'investir dans l'économie réelle en accompagnant des entreprises non cotées. Ils bénéficieront d'une réduction d'IR de 18 % du montant investi, plafonnée à 4 320 € par foyer fiscal, en contrepartie d'un investissement d'une durée de 6 ans, prorogeable deux fois 1 an sur décision de la société de gestion.

Le FIP Développement Export 2015 investira au minimum 90 % de son actif dans des PME actives dans les secteurs de la distribution spécialisée et du luxe, de l'industrie innovante, des services, et notamment des technologies de l'information.

Au moment de l'investissement, ces entreprises devront répondre aux critères suivants :

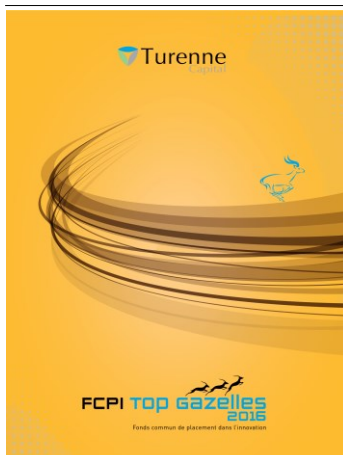
- Réaliser un chiffre d'affaires significatif (1 à 50 M€),
- Avoir au minimum 10% du chiffre d'affaires à l'export et/ou présenter un fort potentiel de développement à l'international,
- Etre situées dans une des quatre régions : Ile de France, Rhône-Alpes, PACA et la Bourgogne.

Pour aider les entreprises financées par ce FIP à aller chercher la croissance hors de France, Turenne Capital pourra faire appel à Business France (fusion d'Ubifrance et de l'AFII) qui propose des ressources en termes de conseil et de savoir-faire.

Le FIP Développement Export 2015 est le 18^{ème} FIP lancé par Turenne Capital. Les FIP précédents ont accompagné plus d'une centaine d'entreprises.

Le FCPI Top Gazelles 2016 :

« Soutenir le développement de l'innovation »



Le FCPI Top Gazelles 2016 permet aux particuliers d'investir dans l'économie réelle en accompagnant des entreprises. Ils bénéficieront d'une réduction d'IR de 18 % du montant investi, plafonnée à 4 320 € par foyer fiscal sur une durée de 6 ans, prorogeable une fois 1 an sur décision de la société de gestion.

Le FCPI Top Gazelles 2016 investira à 100 % dans des entreprises innovantes principalement cotées (Euronext-compartiment C, Alternext ou le Marché libre) dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications, de la distribution spécialisée, la santé, les services et l'industrie innovante.

Au moment de l'investissement ces sociétés devront répondre aux critères suivants :

- Etre rentables
- Avoir un management et des équipes expérimentés.
- Présenter un fort potentiel de développement dans les 3 à 5 ans à venir.

C'est le 4^{ème} fonds de la gamme entreprises cotées : « Top Gazelles » lancée par Turenne Capital.

Caractéristiques du FCPI Top Gazelles 2016
Valeur de la part : 100 euros Souscription minimum : 10 parts (hors droits d'entrée) Date limite de souscription : 31 décembre 2015, sous réserve d'une clôture anticipée Durée du placement : 6 à 7 ans sur décision de la Société de Gestion Réduction d'impôt sur le revenu : 18 % du montant de l'investissement (hors droits d'entrée), dans la limite des plafonds applicables (4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et à 2 160€ pour une personne seule) TFAM : 4,84 %

Caractéristiques du FIP Développement Export 2015
Valeur de la part : 100 euros Souscription minimum : 10 parts (hors droits d'entrée) Date limite de souscription : 31 décembre 2015, sous réserve d'une clôture anticipée Durée du placement : 6 à 8 ans sur décision de la Société de Gestion Réduction d'impôt sur le revenu : 18 % du montant de l'investissement (hors droits d'entrée), dans la limite des plafonds applicables (4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et à 2 160€ pour une personne seule) TFAM : 4,98 %

AVERTISSEMENT – Attention : investir dans le non coté au travers du FIP et du FCPI comporte un risque de perte en capital et de mobilisation de son capital sur 6 années minimum. Il est indispensable de prendre connaissance de la documentation des fonds avant toute souscription. La performance n'est pas garantie et ne constitue qu'un objectif de gestion. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

A propos de Turenne Capital :

Notre métier : investir dans l'économie réelle, créatrice de valeur

Turenne Capital, l'un des leaders du capital-investissement en France, accompagne depuis 16 ans des entrepreneurs dans le développement et la transmission de leur société.

Société de gestion indépendante agréée par l'AMF, Turenne Capital dispose de plus de 500 millions d'euros sous gestion au 30 septembre 2015.

Ses **32 professionnels, dont 21 investisseurs**, implantés à **Paris, Marseille, Lyon et Lille** (filiale commune avec le Crédit Agricole Nord de France) ont déjà accompagné plus de 100 chefs d'entreprise, dans les secteurs de la **santé**, de **l'hôtellerie**, des **nouvelles technologies**, de la **distribution**, du **luxe** ou des **services innovants**.

Indépendante, détenue par ses principaux collaborateurs, Turenne Capital comprend et partage les problématiques des entrepreneurs.

Soucieuse de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'elle accompagne, Turenne Capital a signé les UN PRI, **principes pour un investissement responsable de l'ONU**.

Enfin, Turenne Capital soutient et anime la **Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys** qui récompense les projets les plus aboutis au sein de la recherche académique française, sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale.

CONTACTS PRESSE

Kablé Communication Finance

Marie-Agnès GASTINEAU - marie-agnes.gastineau@kable-cf.com + 33 1 44 50 54 73

Turenne Capital

Boris MICHEL - bmichel@turennecapital.com +33 1 53 43 03 03

Aude FERRIEN - aferrien@turennecapital.com